

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 2986 à 2997

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant :**

Les autorisations prévues aux articles L. 3231-25 et L. 3231-25-1 ne portent pas préjudice à l'activité des établissements de commerce au détail de parfums et produits de beauté dont la surface de vente est fixée par décret.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité offerte aux grandes surfaces d'ouvrir le dimanche est dangereuse pour le commerce de proximité et notamment le petit commerce de centre ville.

Le petit commerce emploie trois fois plus de personnel que la grande distribution. Les ouvertures de grandes surfaces ne doivent pas conduire à des destructions d'emplois et à des phénomènes de concurrence déloyale.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 2986 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 2987 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 2988 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 2989 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 2990 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 2991 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 2992 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 2993 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 2994 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 2995 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 2996 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 2997 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille